

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL – PRUD'HOMIE – SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Dorian Mellot : De la décentralisation de la négociation collective à la concentration du pouvoir

Thierry Tauran : L'effet dévolutif de l'appel dans le contentieux de la sécurité sociale – une mise en œuvre si simple ?

Lou Thomas : Action syndicale et responsabilité de l'Administration du fait de l'inconventionnalité du droit interne

JURISPRUDENCE

Le recours du CSE en matière de BDES incomplète

Cour de Cassation (Ch. Soc.), 24 novembre 2021 – Note **Karim Hamoudi** (p. 66)

La réquisition d'agents publics et l'exercice du droit de grève

Cour administrative d'appel de Lyon (3^{ème} chambre), 17 juin 2021 – Note **Michel Guillot** (p. 70)

Pas d'extension de la période de protection absolue à la salariée en arrêt maladie

Cour de Cassation (Ch. Soc.), 1^{er} décembre 2021 – Note **Hélène Colombet** (p. 78)

Le salarié peut reprocher à son employeur une fraude aux fonctions légales du médecin du travail lorsque ses propos ne sont pas étrangers à la cause

Cour d'appel de Dijon (Ch. Soc.), 16 décembre 2021 – Note **Marie-France Bied-Charreton** (p. 82)

L'interdiction de sanction pécuniaire de l'usager par l'administration au titre du droit à l'erreur

Tribunal administratif de Strasbourg, 15 octobre 2021 – Note **Arnaud Mazières** (p. 86)



Doctrine

De la décentralisation de la négociation collective à la concentration du pouvoir par **Dorian Mellot**, doctorant au CERCRID (UMR 5137), Université Lumière-Lyon-2 49

L'effet dévolutif de l'appel dans le contentieux de la Sécurité sociale : une mise en œuvre si simple ? par **Thierry Tauran**, maître de conférences à l'Université de Lorraine (UDL) 54

Action syndicale et responsabilité de l'Administration du fait de l'inconventionnalité du droit interne par **Lou Thomas**, Chercheur post-doctoral, Université de Strasbourg (UMR DRES / ITI MAKERS) 60

Jurisprudence

SYNDICATS PROFESSIONNELS – Action syndicale en défense de l'intérêt collectif de la profession – article L. 2132-3 – Intérêt à agir – Notion de préjudice du syndicat.
RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION – Inconventionnalité du droit interne – Action syndicale – Responsabilité pour faute de l'État.
Annexe : **CONSEIL D'ÉTAT (1^{ère} - 4^{ème} chambres réunies)**, 15 décembre 2021 (n° 443511) 65

COMITÉ D'ENTREPRISE – Comité social et économique – Base de données économiques et sociales – Insuffisance des données mises à disposition – Procédure d'information et de consultation (non) – Recours du CSE.
RÉFÉRÉ – Procédure civile – Procédure en la forme des référés – Procédure accélérée au fond.
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.), 24 novembre 2021 (n° 20-13.904) 67
Note **Karim Hamoudi**, Avocat au Barreau de Paris 68

GRÈVE – Fonction publique – Exercice du droit de grève – Continuité du service public – Réquisition d'agents – Préambule de 1946 – Obligation d'obéissance – Ordre manifestement illégal – Légalité de la sanction – Loi du 13 juillet 1983.
Arrêt n°1 : **COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON (3^{ème} chambre)**, 17 juin 2021 (n° 19LY01012) 70
Arrêt n°2 : **COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON (3^{ème} chambre)**, 17 juin 2021 (n° 19LY01024) 71
Note **Michel Guillot**, Maître de conférences HC Faculté de droit Julie-Victoire Daubié Université Lumière Lyon 2 Transversales Unité de recherches en Droit 72

MATERNITÉ – Licenciement – Période de protection – Arrêt maladie – Prorogation de la période de protection absolue (non) – Article L. 1225-4.
COUR DE CASSATION (ch. soc.), 1^{er} décembre 2021 (n° 20-13.339) 78
Note **Hélène Colombet**, Avocate au Barreau de Lyon 80

RESPECT DÙ À LA JUSTICE – Écrit d'un salarié invoqué comme calomniateur par l'employeur – Pouvoir du juge – Refus de suppression des écrits invoqués comme n'étant pas étrangers à la cause – Article 24 du Code de procédure civile – Article 41 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse – Article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.
MÉDECINE DU TRAVAIL – Indépendance du médecin du travail – Fraude de l'employeur – Licenciement d'un salarié protégé – Article L. 162-2 du Code de la Sécurité sociale – Articles R. 4127-95 et R. 4127-5 du Code de la Santé publique.
COUR D'APPEL DE DIJON (Chambre sociale), 16 décembre 2021 (n° 21/00531) 82
Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 83

SERVICES PUBLICS – Droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations – Restauration scolaire et services périscolaires – Tarification sociale – Retard de fourniture de justificatifs – Rétablissement de la situation de l'utilisateur – Droit à l'erreur (L. 123-1 CRPA) – Caractère rétroactif.
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG, 15 octobre 2021 (n° 1909382) 86
Note **Arnaud Mazières**, Juriste d'entreprise 87

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11